

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Avis public est, par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa session régulière du lundi 15 août 2011 débutant à 19h30 à la salle du conseil située au 427C, boul. Chabot, St-Ubalde, de la nature et de l'effet des demandes de dérogation mineure suivantes :

Dans la zone FO-2, sur le lot 17A-12, Saint-Ubalde, partie du rang A, Canton Montauban, permettre que l'implantation du *bâtiment principal* ne soit pas parallèle à la rue alors que l'article 6.1.2 *Implantation et orientation des Normes d'implantation générale du règlement de zonage numéro 107* stipule : De plus, tout *bâtiment principal* doit être implanté parallèlement à la *ligne de rue* sur laquelle donne sa *façade principale*.....

Dans la zone A-2, sur le lot 227-1-UB, à l'adresse civique no. 277 rang Saint-Paul sud, Saint-Ubalde, régulariser une situation existante en conférant un caractère légal à l'agrandissement d'une construction dérogatoire bénéficiant d'un droit acquis par rapport à la marge de recul avant en permettant un empiètement additionnel d'environ 1.5 mètres. L'agrandissement se situe à environ 8.5 mètres de l'emprise de rue du règlement de zonage numéro 107 alors que la marge de recul avant du mur de façade avant agrandissement était de 9.7 mètres. La marge de recul avant réglementaire pour cette zone est de 15 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention du directeur général, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, Boul. Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

Donné à Saint-Ubalde, ce 8 juillet 2011.



Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier



JOURNÉE COMPTE-GOUTTES DU 15 JUILLET 2011

La journée compte-gouttes : soyez bleu !

Cet été, renversez le courant, soyez bleu ! **Saint-Ubalde** participe à la Journée compte-gouttes qui se tiendra le vendredi 15 juillet 2011. La 3^e édition de cet événement, qui se déroule à l'échelle provinciale, est organisée par le Programme d'économie d'eau potable (PEEP) de RÉSEAU environnement. N'oubliez pas de le mettre à votre agenda !

Cette journée est l'occasion de prendre conscience que l'eau n'est pas une ressource illimitée et qu'elle est présente dans tout ce qui nous entoure. C'est le moment de faire un effort supplémentaire pour en économiser toujours un peu plus. C'est pourquoi Saint-Ubalde prend part à la Journée compte-gouttes et **la municipalité arrêtera pendant 12 heures soit de 6 heures a.m à 18 heures p.m l'arrosage de ses végétaux le 15 juillet prochain. Nous vous invitons à poser le même geste pour vos végétaux ou toute autre activité d'arrosage.**

Nous vous invitons fortement à vous joindre à votre municipalité et à l'ensemble des Québécois qui poseront un geste significatif pour l'économie d'eau potable. Rendez-vous sur le site Internet PEEP au www.reseau-environnement.com/peep pour choisir le geste que vous poserez, et courez ainsi la chance de gagner plusieurs prix. N'oubliez pas d'inviter vos proches à participer !

Suivez en tout temps le Programme d'économie d'eau potable (PEEP) sur la page Facebook **Economisons notre eau** et sur Twitter@ecoleau.

REMERCIEMENTS À MME NICOLE JUNEAU COSSETTE

Les membres du conseil et tous les employés municipaux désirent offrir leurs plus sincères remerciements à Mme Nicole Juneau Cossette pour ses nombreuses années d'implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en tant que membre où elle y a occupé également les fonctions de vice-présidente et de présidente.

Elle a été nommée membre du CCU le 29 octobre 1984. Après 27 années de loyaux services à la communauté de St-Ubalde, nous lui souhaitons une retraite bien méritée et la réalisation de ses projets les plus chers. Merci Mme Cossette et chapeau !

La Municipalité de Saint-Ubalde

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME APPEL DE CANDIDATURE

Nous sommes à la recherche d'une personne pour compléter la composition du Comité consultatif d'urbanisme.

Si vous êtes contribuable de la municipalité et êtes intéressé aux sujets relatifs à l'urbanisme concernant la réglementation de zonage, de lotissement et de construction, vous êtes invité à soumettre votre candidature à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, Boul. Chabot Saint-Ubalde GOA 4L0 ou par courriel à : sderaspe@saintubalde.com

Le comité a pour mission d'étudier en général toutes les questions relatives à l'urbanisme, faire des recommandations au conseil, etc. Les membres du CCU sont aidés dans l'exercice de leur fonction par l'inspecteur municipal responsable de l'émission des permis et du respect de certaines autres lois relatives à l'environnement et à la protection du territoire agricole ainsi que par l'élu(e) municipal(e) nommé(e) sur le comité.

Si vous voulez acquérir une connaissance intéressante sur les enjeux locaux et jouer un rôle dans les orientations de développement de la municipalité, le CCU vous permet cette opportunité.

AVIS À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE MACHINERIES PROCÉDANT À DES TRAVAUX DANS LES EMPRISES DE RUE

Il est interdit à tout propriétaire de machineries lourdes de procéder à des travaux à l'intérieur des emprises de rue incluant les fossés de drainage **sans avoir obtenu une autorisation au préalable de la direction des travaux publics de la municipalité.**

Si la réalisation de ces travaux effectués sans autorisation engendre des dommages à la structure du chemin public, la municipalité pourra demander au contrevenant de procéder aux réparations et de lui remettre à ses frais le chemin dans son état original.



Serge Deraspe
Directeur général & secrétaire-trésorier
